

## PROCÈS DE L'AFFAIRE DES SEPT QUINTAUX DE KIF À ORAN

# Le présumé «baron» de la drogue condamné à 20 ans de prison

**Le procès de l'affaire qui a défrayé la chronique au début de l'année 2008, relative à la saisie de 7,2 g de kif dissimulés dans un conteneur au port d'Oran, a débuté le lundi 26 janvier 2009 au niveau du tribunal criminel d'Oran. Au total 14 individus sont accusés, dont 8 sont incarcérés, parmi lesquels l'un des deux principaux accusés, en l'occurrence K. H. B., 45 ans, importateur de pommes à partir de la Hollande. Les six autres sont en état de fuite. Parmi eux se trouve Z. A. A., connu sous le sobriquet de Pascal. Il s'agit du second accusé en fuite à l'étranger et recherché par Interpol.**

**Amel B. - Oran (Le Soir) -** Les 14 accusés devront répondre de plusieurs chefs d'accusation retenus à leur rencontre, à savoir trafic de drogue, qui est passible de la réclusion criminelle à perpétuité, et ce, suivant l'article 19 de la loi de décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic de stupéfiants et de substances psychotropes. Ils devront également répondre de deux autres griefs. Il s'agit de faux et usage de faux et de non-dénonciation de crime.

K. H. B. a déclaré lors de l'interrogatoire que cette quantité de drogue découverte par les services des Douanes était dissimulée dans un conteneur vide qui devait être réexpédié vers la Belgique. Auparavant, ce conteneur a

servi à l'importation de pommes à partir de la Hollande. Une fois vidé, le conteneur en question a été convoyé vers un hangar à Es-Senia, avant d'être acheminé au port bourré de kif, là où le pot aux roses a été découvert suite à une information parvenue aux services de police.

Toujours selon les premières déclarations du principal accusé, l'affaire a été traitée en Espagne, en présence de Pascal, son présumé complice en fuite. Pour rappel, K. H. B. et Pascal sont recherchés par la justice, car impliqués dans une affaire de trafic de plus de 33 q de kif.

Ce lundi, lors du procès, l'accusé est revenu sur la majorité de ses aveux. Concernant le faux et usage de faux, il dira qu'il «était contraint de trafiquer son permis et sa

carte d'identité pour éviter des démêlés judiciaires avec son ex-épouse». En ce qui concerne le registre du commerce, il dira qu'il l'a loué auprès d'un certain K. H. M. (qui figure parmi les accusés présents) pour pouvoir importer des pommes. Il dira qu'une fois déchargé, le conteneur est resté dans le hangar. Ce n'est qu'au moment où il devait repartir vers le port afin d'être embarqué sur un bateau pour une prochaine importation qu'il a été chargé. Selon ses dires, le chargement du kif a été opéré à son insu. Selon l'arrêt de renvoi, l'affaire a été traitée en Espagne, en présence de Pascal et d'un certain Ben Z. (tous deux en état de fuite) qui, selon K.H.B., est le propriétaire des 7,2 quintaux. Quant à la provenance du kif, ce sont B. A. et T. M. qui ont procédé à son acheminement du Maroc.

Après avoir entendu les sept autres accusés, qui nieront leur implication dans cette affaire, le juge a appelé à la barre une dizaine de témoins. Tous, entre le transitaire, le déclarant en douane, le chauffeur ayant transporté le conteneur, diront qu'ils ont eu comme interlocuteur le dénommé Ben

T. D., actuellement en fuite. Ce n'est qu'aux environs de 16h 45 que le juge donnera la parole au procureur général. Au terme de son réquisitoire, ce dernier a requis la réclusion à perpétuité contre K.H.B., le présumé «baron de la drogue», et 20 ans de prison ferme contre les autres accusés ainsi que la saisie de leurs biens. Concernant l'accusé connu sous le sobriquet de Pascal, en état de fuite, le procureur général demandera l'application de la loi.

Le procès s'est poursuivi jusqu'à l'après-midi de lundi, alors que le verdict a été rendu le lendemain. Ainsi, après délibérations, le juge a prononcé la condamnation du principal accusé dans cette affaire, en l'occurrence K.H.B., à 20 ans de réclusion criminelle. Il en fut de même pour 5 autres accusés, alors que 5 sur les 8 incarcérés ont été libérés.

Les autres personnes impliquées dans cette affaire, à leur tête le dénommé «Pascal», demeurent toutes activement recherchées par la justice.

A. B.

### ANNABA

## Recrudescence de la criminalité

**Le bilan annuel des activités du groupement de la Gendarmerie nationale de Annaba fait ressortir une recrudescence de la criminalité sous toutes ses formes, en dépit du renforcement des dispositifs de lutte.**

Dans un point de presse, le lieutenant-colonel Sahraoui Barour, commandant de ce groupement, révèle que les crimes et délits sont passés de 923 en 2007 à 1 349 en 2008. Ils ont impliqué 1 666 individus, alors que ce chiffre n'était que de 967 durant l'exercice précédent. Concernant la lutte contre le crime organisé, le bilan signale un autre phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur : celui du trafic des stupéfiants. Cet autre aspect de la criminalité dans la wilaya de Annaba a enregistré un chiffre effarant, passant de 13 kg de kif traité et 107 comprimés de psychotropes en 2007 à près de 119 kg et 956 comprimés en 2008.

Cette hausse inquiétante a incité les éléments de la gendarmerie à plus de vigilance. D'où la multiplication de la surveillance dans les milieux s'adonnant à la commercialisation et à la consommation des stupéfiants avec pour objectif d'endiguer ce fléau. Et ce faisant, de protéger la société,

principalement la frange la plus exposée représentée par sa jeunesse.

Le vol et la falsification de documents de véhicules sont une autre facette de la lutte menée par ce corps de sécurité. A ce sujet, le bilan signale pour l'année 2008 la récupération respectivement de 17 véhicules et la saisie de 10 autres dans 14 affaires impliquant 7 réseaux totalisant quelque 39 individus, activant à travers plusieurs wilayas du pays. Dans son activité relevant du domaine de la police économique, il a été établi 250 infractions dont la plupart est liée à l'absence du registre du commerce.

Le bilan ne comporte cependant pas les grosses affaires d'atteinte à l'économie nationale. «Secret de l'instruction oblige», a argumenté le commandant du groupement. Le même bilan, qui indique la diminution des accidents de la circulation de 370 en 2007 à 323 en 2008, précise que le nombre de décès est en légère augmentation avec la mort de 67 personnes, alors qu'il était de 59 en 2007. Lors de ce point de presse, le lieutenant-colonel Barour a insisté sur les causes à l'origine de l'accroissement des crimes et délits contre les biens et

personnes. Soulignant à ce sujet que le chômage en milieu juvénile (57,20%) est la cause la plus importante. Les auteurs sont majoritairement de sexe masculin. Ils représentent 93,21% des 1666 individus interpellés en 2008.

«Ce qui nous impose de renforcer le contrôle de cette catégorie de la population dans un but évident de limiter les actes répréhensibles par la loi», a-t-il affirmé. Outre la carte de la criminalité que les services de la gendarmerie de Annaba envisagent d'élaborer à court terme pour mieux appréhender les «zones chaudes», la même source a révélé qu'une cellule de police technique active avec des moyens sophistiqués pour élucider rapidement les affaires soumises à enquête judiciaire ou criminelle. «La formation à l'étranger de cadres de la gendarmerie et la mise en service de l'institut national de la criminalité appelé à ouvrir incessamment ses portes à Bouchaoui (Alger) seront d'un important apport pour une lutte efficace contre la criminalité», a ajouté le lieutenant-colonel Barour.

Ali Bouacha

### VOLS ET AGRESSIONS À AÏN-DEFLA

## Trois mandats de dépôt à Khemis-Miliana

Après une accalmie qui a duré plusieurs mois, la population renoue avec la crainte des vols et agressions à l'arme blanche. Ainsi, un père de famille demeurant à haï Salam qui rentrait en début de soirée de vendredi dernier tranquillement chez lui a été pris à partie par un jeune âgé de 25 ans. Il lui a asséné un coup de couteau à la gorge manquant de peu la carotide. Il accapara ensuite son téléphone portable

dont le prix ne dépasse pas les 2 500 DA. Transporté à l'hôpital, ses jours ne sont pas en danger, mais il portera pour le restant de ses jours la trace de cette agression. L'agresseur est arrêté quelque temps après grâce au signalement fourni par la victime. Présenté devant le juge d'instruction, il est placé sous mandat de dépôt.

Le lendemain de l'agression, un autre citoyen âgé de 24 ans a été aussi victime d'une attaque

à la station de taxis non loin de haï Salem. Sous la menace d'une arme blanche, il est dépossédé de son argent. Grâce aux indications fournies par l'agressé, le malfrat est arrêté par les éléments de la PJ de la Sûreté de daïra de Khemis-Miliana, il s'agit d'un jeune homme de 21 ans. Présenté au parquet, il a été écroué. Selon les services de police, les deux agresseurs sont connus pour avoir déjà eu des

démêlés avec la justice.

Par ailleurs, un homme originaire de Sidi-Bel-Abbès a été arrêté à Mascara à la suite d'un mandat d'arrêt émis par le parquet de Khemis-Miliana.

Il doit répondre du chef d'inculpation de chèque sans provision. Il a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Khemis-Miliana lequel l'a placé sous mandat de dépôt.

Karim O.

### TIZI-OUZOU

## Sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire

Le lycée Sahoui-Aldjia d'Azazga a constitué, la semaine dernière, la 4<sup>e</sup> étape d'un périple sur la sensibilisation à la protection de l'environnement mené depuis quelques jours par une équipe de spécialistes de l'Association pour la protection de l'environnement de Tizi-Ouzou (APE) basée dans cette ville, en application des recommandations de l'ONG 2 derrière la concrétisation de son projet de forêt école d'Azazga dont il était attendu le lancement officiel jeudi dernier.

Le docteur Messaoudene, chercheur en forêts, Sarni Mohamed-Arezki, ingénieur, chef de projet, Si Tayeb M'hand, spécialiste en aménagement du territoire, M<sup>me</sup> Boukaïs et M<sup>me</sup> Soussi, ingénieurs agronomes, avaient aussi pour mission d'expliquer aux élèves et en présence de leur proviseur qui a salué l'initiative le rôle et la portée du projet de forêt école d'Azazga, financé par l'Union européenne. Lieu d'éducation

environnementale, l'ambitieux projet constituera à terme un site qui abritera un jardin botanique, un musée d'arbres national et exotique pour la conservation de la biodiversité et pour lutter contre l'extermination de certaines espèces endémiques. Educatif, il sera plus tard récréatif et économique. Le D<sup>r</sup> Messaoudene a ainsi ramené une vingtaine d'espèces de l'Atlas marocain, dont angal, cèdre emblématique d'Afrique du Nord pouvant vivre 1400 ans, que les élèves mettront en terre avec les milliers d'autres prévus dans cet extensible arboretum de 25 ha. Les élèves de la région planteront chacun une espèce d'arbre avec ses noms commun et scientifique et dans les trois langues si possible sur un panneau où figurera également le nom du jardinier du jour. Le site jouera le rôle de dépollueur de l'eau en tant que système de barrage biologique. Après la projection d'un documentaire de 20 mn sur les déchets ménagers réalisés dans le cadre du programme «Pour la citoyenneté et le développement durable», un débat s'en est suivi avec les élèves qui apprendront avec stupeur que les Algériens jettent 900 kg de déchets par an et par habitant alors que la proportion est de 17 kg par an et par habitant au Canada ! Une alarmante situation qui fait, malheureusement, de l'Algérie l'un des pays les plus sales au monde. Tout comme ils apprendront que pas loin d'eux, l'oued Boubhir (qui se jette à Cap Djinet), est un véritable dépotoir de déchets urbains sujets à la biodégradation comme le plomb pouvant provoquer 35 maladies dont le cancer. D'où l'importance des centres d'enfouissement techniques (CET). Il est d'ailleurs prévu dans ce contexte une excursion des élèves dans la décharge de Oued Fali pour voir toute la différence avec les décharges intercommunales. Un aperçu fort révélateur sur les secrets de l'arbre en tant que dateur et enregistreur, sa vie au rythme des saisons et des siècles et sur la nécessité de le protéger a ainsi été donné aux élèves qui ont montré tout leur intérêt à la question environnementale.

S. Hammoum

## Création d'une école de formation en secourisme

Le comité de wilaya du C-RA de Tizi-Ouzou s'apprête à lancer en février prochain une école de formation de formateurs en secourisme, a annoncé le président de cette structure humanitaire jeudi dernier à Azazga où s'est tenue une rencontre de la famille du C-RA. M. Aït-Hamadouche a déclaré que cette école de formation aux gestes de premiers secours et à la prévention des risques dans le milieu professionnel servira aussi de cadre pédagogique pour les autres centres de formation existants. L'établissement servira également de centre pédagogique permanent pour les bénévoles du C-RA et de lieu où seront assurés des stages de perfectionnement pour les bénévoles. Tout comme il sera versé dans la formation des cadres du C-RA.

S. H.